## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le lundi 11 mars 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté le projet de règlement suivant :

« Projet de règlement numéro 467 visant à permettre l'usage de bureaux administratifs dans la zone H-B4 »;

Le lundi 8 avril 2024, à 19h30, à l'édifice municipal situé au 32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, aura lieu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement. La municipalité y expliquera le projet de règlement et y entendra les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'édifice municipal, du lundi au vendredi, de 9 h 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu, ce 28<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-quatre

Greffier-trésorier